

L'assemblée générale ordinaire

Notre assemblée statutaire annuelle s'est tenue en visioconférence le vendredi 12 mars 2021. Un quorum largement atteint avec 24 membres présents et 10 représentés sur un total de 52 membres. Trois membres sortants, après 3 ou 6 ans de mandat, se sont représentés ainsi qu'un nouveau candidat, et ont été élus à l'unanimité par l'AG portant à 13 membres notre Conseil d'Administration.

Les rapports moral et d'activité confirment le dynamisme de l'association à la fois dans les écoutes effectives grâce aux 45 écoutant.e.s et à l'effort particulier consenti pendant les périodes de confinement sanitaires.

Le compte de résultat s'avère bénéficiaire de 359€ sur une dépense globale de 15 299€ ; le bilan fait apparaître le maintien d'une réserve financière d'environ deux années de fonctionnement garantissant la continuité de l'action qui permet également de poursuivre la démarche de création d'un poste à Niort.

Le constat des appels

Nous avons répondu en 2020 à **18 937 appels** dont 18 356 par téléphone, 467 par chat et 114 par messagerie. Nos bénévoles ont consacré **8 177 heures d'écoute** aux personnes en fragilité psychologique. Le renforcement du nombre d'écoutant.e.s assure la progression du nombre d'appels pris au fil des années. Nous ne pouvons toutefois répondre qu'à un appel sur 4 ou 5. Trop n'arrivent pas à nous joindre.



De jour, comme de nuit, en jour ouvré ou en jour férié, nous y sommes, y compris pour les fêtes, même si le taux de présence est alors moindre. Les pics constatés en avril et novembre correspondent aux périodes de confinement pendant lesquelles nos bénévoles ont pu se dévouer face à l'augmentation de 30 % des appels en cette période de gestion de crise sanitaire qui perdure.

Les 40 ans de S.O.S Amitié La Rochelle

Le poste de La Rochelle a fait sa première écoute le lundi 5 avril 1982.

L'AG constitutive avait eu lieu le 8 mars 1982 après une année de travail et de démarches avec le soutien de Michel Crépeau, dépôt en préfecture le 22 mars et publication au journal officiel du 2 avril 1982 rendant effective l'existence juridique de l'association.

Comment marquer ce 40ème anniversaire prochain si la période de gestion de crise sanitaire se poursuit ?

Comment souligner le besoin d'écouter les gens, en toute sincérité et sans aucun jugement ?

Les mots prononcés à l'époque de la création restent toujours d'actualité : « *L'existence de SOS Amitié est un scandale, dans notre société moderne, car il n'est pas normal qu'une personne ne puisse être écoutée dans son entourage propre, dans sa famille, par ses proches. L'existence de SOS Amitié est un paradoxe et ce serait un grand progrès pour l'humanité que ce service ne soit plus nécessaire.* »

Document officiel de la Préfecture de la Charente-Maritime, daté du 2 Mars 1982. Il s'agit d'un récépissé de la déclaration d'une association déclarée. Le document est adressé à M. Serge RÉTEN, Président de l'association S.O.S. Amitié LA ROCHELLE. Le récépissé mentionne que l'association a pour objet l'écoute téléphonique permanente pour répondre à tout appel de détresse, conformément à la charte de SOS Amitié France, et que son siège social est établi à La Rochelle, 12 rue Ardène. Le document est signé par le Préfet, P. BERGEMONT.

Le projet d'un nouveau poste à Niort

Une idée qui commence à prendre corps. Plus d'un an de maturation aussi mais désormais des volontaires pour devenir écoutant et un groupe de personnes (8 aujourd'hui) pour constituer une association loi 1901 et animer son Conseil d'Administration.

Puisse le dynamisme et l'enthousiasme conduire, comme il y a 40 ans à La Rochelle, jusqu'au bout de la démarche à Niort avec les appuis locaux indispensables.

Pour mieux nous connaître :

[Notre site internet](#)
[Notre page facebook](#)



Merci de partager : pour tous ceux qui sont sensibles aux souffrances psychologiques ou ont été confrontés à des détresses particulières.

Notre écoute 7j/7 24h/24

05 46 45 23 23

www.sos-amitie.com

Pour rester informé

Pour nous soutenir

Pour nous rejoindre



S.O.S Amitié - BP 40 153 17 005 La Rochelle Cedex 01 **Tel administratif** : 06 52 83 30 44

Mel : sosamitie.larochelle@yahoo.fr **Site internet** : www.sos-amitie.com/web/la-rochelle

Association loi 1901, fédérée par S.O.S Amitié France, reconnue d'Utilité Publique par décret du 15 février 1967